

## **La relance doit passer par la redistribution des richesses**

Alors que se multiplient les annonces de PSE ou fermeture de sites, certains secteurs économiques comme la vente en ligne, l'industrie pharmaceutique, la grande distribution ou l'industrie du luxe ont au contraire vu une envolée de leurs cours en bourse.

En conséquence, plusieurs grands groupes ont maintenu en 2020 le versement de dividendes malgré le recours à l'activité partielle et aux aides publiques allant à l'encontre des recommandations du gouvernement en la matière.

Après une chute historique des dividendes enregistrée en 2020, il faut s'attendre à un fort rebond de leurs versements en Europe en 2021 à 330 Mds, se rapprochant ainsi des 360 Mds versés en 2019.

Ce rebond des dividendes n'est guère surprenant car les marchés financiers depuis plus de vingt ans privilégient les actionnaires (rachat d'actions, stock-options, rémunérations des dirigeants sous forme d'intéressement au résultat, retraites chapeau etc...) au détriment de l'investissement productif, de l'emploi, de la revalorisation des salaires ou des nouveaux défis liés à la transition écologique.

Or, malgré les stabilisateurs économiques mis en place en France (activité partielle, fonds de solidarité, PGE...) pour éviter nombre de faillites d'entreprises et préserver l'emploi, la situation financière de nombreux ménages s'est nettement dégradée, avec une forte augmentation de la pauvreté, la crise touchant plus durement les plus fragiles : contrats courts, intérimaires, saisonniers ou allocataires de minimas sociaux...

Pour FO, il devient urgent de corriger l'angle mort du plan de relance, par des mesures de soutien dirigées vers les jeunes et les plus précaires et définir des politiques de redistribution assises sur une réforme fiscale d'ampleur rétablissant une véritable progressivité de l'impôt et mettant davantage à contribution le patrimoine des plus aisés.

Contact :

**Nathalie HOMAND**  
Secrétaire confédérale

**Secteur de l'Economie et  
du Service public**

✉ [nhomand@force-ouvriere.fr](mailto:nhomand@force-ouvriere.fr)  
☎ 01.40.52.84.45

Paris, le 16 février 2021